ART. 16 BIS N° CE1379

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - $(\mathrm{N}^\circ$ 443)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE1379

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 16 BIS

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.